

La fin de la liberté d'opinion ? Un examen des faits sur le "Digital Service Act"

En juin 2022, le comité du marché intérieur de l'UE a approuvé le "règlement sur les services numériques", qui a des conséquences importantes sur la possibilité d'exprimer librement son opinion. Les fonctionnaires de l'UE expriment désormais sans détour la vision du monde qui les sous-tend : les mensonges se comportent comme des virus, c'est pourquoi un bon gouvernement doit prendre soin de la vérité tout autant que de la santé publique. Et ce avec les mêmes méthodes : empêcher le premier contact avec les mensonges, isoler les porteurs infectés et vacciner personnellement contre les fausses opinions. L'essai suivant explique la nouvelle loi et ses motifs profonds.

Les mesures de l'état pour lutter contre la corona se laisse répartir en deux catégories : interdiction de rassemblement, obligation du port du masque, fermetures des écoles ou campagnes vaccinales ciblent directement l'endiguement de la pandémie. Celles-ci ont été accompagnées de mesures visant à imposer une "information fiable" dans les médias et à lutter contre la "désinformation", qui ont été mises en place à une vitesse vertigineuse, comme la création de l'«Observatoire européen des médias numériques» (*EDMO : European Digital Medien Observatory*) dès juin 2020¹ ou la première soumission de toutes les "offres journalistiques et éditoriales" à la surveillance de l'État, conformément au "traité sur les médias", cinq mois plus tard.²

En signant le "Code de conduite pour lutter contre la désinformation", les groupes numériques s'engagent à «investir dans des moyens technologiques pour donner la priorité aux informations pertinentes, authentiques et faisant autorité dans les recherches, les flux ou d'autres canaux de diffusion classés automatiquement» et à «examiner, contrôler et limiter efficacement le placement de publicités sur des comptes et des sites appartenant à des fournisseurs de désinformation». En signant le «Code de conduite pour lutter contre la désinformation», les groupes numériques s'engagent à «investir dans des moyens technologiques pour donner la priorité aux informations pertinentes, authentiques et faisant autorité dans les recherches, les flux ou d'autres canaux de diffusion classés automatiquement» et à «examiner, contrôler et limiter efficacement le placement de publicités sur des comptes et des sites appartenant à des fournisseurs de désinformation». ³ Autrement dit : de manipuler leurs algorithmes de recherche, de supprimer les contenus et de retirer les revenus publicitaires aux sites *web* qui «publient de fausses allégations». Les multinationales ont dû expliquer à la Commission européenne par un rapport mensuel comment elles pouvaient neutraliser la désinformation et imposer des "informations fiables".

Les quelques personnes concernées devaient avoir les moyens financiers, pour se défendre juridiquement contre cela. Le groupe des artistes "*#allesaufdentisch*" s'y essaya et porta plainte devant le Tribunal du *Land* de Cologne contre la suppression de leurs vidéos. Le tribunal donna raison aux ar-

tistes.⁴ Néanmoins *Google* se porta en appel et interdit soigneusement d'autres vidéos de l'initiative quelques jours après le jugement.⁵ Les "partenariats public-privé" ne devraient pas se soucier de savoir si ce dernier finira par faire valoir son droit à la liberté d'expression.

En août 2021, Neal Mohan, chef de produit de *Youtube*, expliqua que la fille de *Google* avait supprimé jusqu'à aujourd'hui plus d'un million de vidéos.⁶ Plus efficace encore que la suppression, ça été, il est vrai, le traitement de faveur pour des "informations dignes de confiance". « Avec le COVID, nous nous en remettons au consensus des experts des organisations de la santé, telles que le CDC et l'OMS », selon Mohan.⁷ *Google* fit la même chose avec la liste des choix heureux des moteurs de recherche.⁸ Indépendamment du sens des demandes de recherche ce sont les "informations fiables" des gouvernements ou des institutions qui leur sont proches qui sont poussées en tête du classement [*ranking*, en anglais dans le texte, *ndt*], en sachant très bien que tout ce qui n'apparaît pas dans les trois premiers de la liste ne rencontre qu'à peine un lecteur. Dans une mesure qui n'a jamais existé jusqu'à présent, *Google* fait la curation en particulier de ces trois premières pages d'accueil⁹ sur sa liste des choix heureux et coopère à cette occasion avec l'OMS et l'université Johns Hopkins, mais aussi avec Jens Spahn et le ministère de la santé de la République fédérale d'Allemagne.¹⁰

Un jeu avec des faits

Des instructions directs des représentants du gouvernement aux éditeurs de journaux, diffuseurs ou portails d'informations devenaient ainsi largement superflues. L'intérêt naturel pour la survie économique a contraint les fournisseurs de médias à diffuser un message unique et monotone. Ici les "vérificateurs de faits" jouent un rôle important. Leurs "vaisseaux amiraux" allemands, tels que "*Corrective*" ou "*dpa-Fakten*"

1 <https://digital-strategy.ec.europa.eu/policies/european-digital-media-observatory>

2 <https://sz.de/1.5208177>

3 <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/2018-code-practise-desinformation>

4 <https://deutschlandfunk.de/sperre-von-allesaufdentisch-interviews-geht-youtube-beim-100.html>

5 www1.wdr.de/kultut/kulturnachrichten/youtube-allesaufdentisch-loeschung-100.html

6 <https://blog.youtube/inside-youtube/tackling-misinfo/>

7 *Ebd.*

8 <https://misinforeview.hks.harvard.edu/article/how-search-engines-disseminate-information-about-covid-19-and-why-they-should-do-better/1>

9 www.abc.net.au/news/science/2021-08-05/google-curating-covid-search-results-algorithm-project-finds/100343284

10 www.deutsche-apotheker-zeitung.de/news/artikel/2021/02/19/spahn-verstoest-mit-google-kooperation-gegen-pressefreiheit {spahn-viole-la-liberté-de-la-presse-avec-Google *ndt*}

check" sont organisés sous le toit de l'institut-US américain *Poynter*¹¹ et sont payés, entre autres par *Facebook*, pour l'identification des "fausses informations".¹² À l'avenir tous les contrôleurs de vérité sont censés collaborer dans un réseau mis en place et dirigé depuis l'«Observatoire européen des médias numériques» et recevoir des consortiums digitaux une contribution obligatoire.¹³ Les "vérificateurs de faits" ne sont en aucun cas purement informatifs de nature, mais influencent à l'instar d'une prestation de service pour les consortiums digitaux, quelles opinions peuvent devenir visibles et se répandre. En même temps ils agissent comme formateurs d'opinion en n'entrant qu'en apparence sur les affirmations qu'ils vérifient, alors qu'eux-mêmes en mettent de nouvelles au monde.

Un exemple à ce sujet : tiré de l'insoupçonnable radio bavaroise (*Bayrische Rundfunk*) : Le "#Faktenfuchs" répond à la question de savoir si l'on censure en Allemagne, attendu qu'en Allemagne, toute censure est prohibée par la *Grundgesetz*. "L'expert" interrogé ajoute en sus : Si quelqu'un n'est pas autorisé à dire ce qu'il veut, ceci ne relève pas encore d'une censure. Plus loin, le soi-disant "contrôleur de faits (*Faktencheck*)" se prend à philosopher sur les "limites de la liberté d'opinion", pour finalement attribuer à l'Allemagne une position de pointe en matière de liberté d'opinions. Le message le plus important se fourre nonobstant dans les mots imprimés en gras dans l'introduction: «Die AfD et d'autres acteurs ne cessent de manifester le reproche qu'en Allemagne on censure. Celui qui s'exprime ainsi en étant critique à l'égard du gouvernement verra les contenus de sa critique supprimée.»¹⁴ Le lecteur apprend donc le "*fact checking*", à savoir que l'opinion selon laquelle on censure en Allemagne vient de l'extrême droite, et donc aussi à quel camp il appartient lui-même, s'il devait jamais la partager.

De fait, selon un sondage *Allensbach* plus de la moitié des Allemands croient que l'on ne peut plus exprimer son opinion.¹⁵ Rudolf Thiemann, président de l'Association des éditeurs de journaux allemands (*VDZ : Verband Deutscher Zeitschriftenverleger*), trouve carrément que la coopération du ministre de la santé avec *Google* est un «atteinte unique et d'un nouveau genre portée à la liberté de la presse.»¹⁶ Plus clair encore, le professeur en communication, le Dr. Pr. Michael Meyen de l'université *Ludwig-Maximilians* de Munich, dans *Der Freitag*, un journal libéral de gauche : «L'état gagne du terrain sur *Internet* — et l'opinion publique regarde ailleurs. [...] L'État a installé des autorités de censure et a même été applaudi pour cela sur la grande scène. [...] La liberté d'expression et celle des médias, c'était hier. Aujourd'hui, c'est la politique qui détermine ce qui peut[*doit, ndr*] être

dit en public.»¹⁷ Ni la majorité des Allemands, ni le président Thieman de la *VDZ*, pas plus que le Pr. Meyen, ne se trouvent proches de l'*AFD*. Et pourtant le "#Faktenfuchs" ne dit pas la non-vérité. Il choisit seulement le positionnement interrogatif de manière telle qu'avec la "vérification des faits (*Faktencheck*)" il puisse ["ratisser large", *ndt*] peut être ainsi diffamer tout un spectre d'opinions. "*Correctiv*" procède d'une manière semblable. L'organisation *Faktencheck* a titré, le 1^{er} juillet 2022 : «Prisonnier avec des tatouages de croix gammée : la photo ne vient pas d'Ukraine, mais de 2005 en Biélorussie». Cette rectification est correcte à coup sûr. Cependant *Correctiv* continue: "*La photo a été instrumentalisée comme une preuve de la présence de soi-disant néo-nazis en Ukraine — une narration par laquelle le président russe, Vladimir Poutine, justifie sa guerre d'agression.*»¹⁸ Le fait vérifié représente donc une "narration" que contredit à ce qu'il semble sa rectification et devient une "désinformation". Mais de fait, il n'y a aucun doute que des néo-nazis combattent aussi du côté ukrainien — l'endroit d'où provient cette photo, c'est totalement égal.

Qui donc a la meilleure machine de propagande ?

Celui qui pense avec Michael Meyen qu'on censure en Allemagne, vit dangereusement. Le scientifique en communication rapporte les conséquences de ses déclarations : «On veut me faire taire selon le principe de la culpabilité par contact et peut-être même me faire quitter l'université.»¹⁹ Il n'y a pas de miracle — après tout, cette opinion est également considérée comme de la "désinformation". La logique là-dedans c'est que si les consortiums censurent, cela ne s'appelle pas "censure", car elle provient toujours de l'état. Le centre fédéral pour la formation politique explique : «La liberté de la presse et de l'information face à l'ingérence de l'État est garantie par l'interdiction de la censure de l'art. 5 par. 1, § 3 de la Loi fondamentale. Il s'agit d'un contrôle préalable des publications par les autorités publiques. Les autocontrôles volontaires sont toutefois autorisés.»²⁰

Cette définition passe toutefois complètement à côté de la réalité de la vie dans une société numérisée. Celui qui veut censurer aujourd'hui ne s'embarrasse pas d'un "contrôle préalable des publications" bureaucratique, comme cela a pu fonctionner dans les systèmes fascistes ou socialistes. Il parle plutôt d'une "autorégulation volontaire" des groupes qui dominent l'infrastructure de la formation et de l'expression de l'opinion. Il est dans la nature des choses que les frontières entre l'état et le secteur privé s'estompent. Malgré cela le concept de "libre autorégulation" ne peut plus guère dissimuler longtemps qu'il s'agit ici donc effectivement d'une régulation d'état et donc aussi d'une manière "officielle" de censure. Le "code de conduite" pour lutter contre la "désinformation" a été adopté dès 2018 et visait à l'origine à endiguer la "propagande" présumée russe ou pro-russe, dans le contexte de la crise de Crimée et du soutien présumé de Vladimir Poutine à Donald Trump.²¹

11 <https://ifcncodeofprinciples.poynter.org/signatories>

12 www.deutschlandfunk.de/kampf-gegen-desinformation-dpe-arbeitet-fuer-facebook-und-100.html

13 <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/2022-strengthened-code-practice-desinformation>

14 www.br.de/nachrichten/deutschland-welt/gibt-es-censur-in-deutschland-ein-faktenfuchs, SjkMngH

[En allemand "*Fuchs*" désigne le renard : par exemple *Reinekefuchs*, c'est notre fameux et commun "Maître Renard"; mais au niveau péjoratif, ce terme désigne le rouquin "poil de carotte", un cheval alezan, par exemple, et aussi l'étudiant de première année de fac, soit notre fameux bizuth, bref le terme de *Faktenfuchs* est des plus ambigus et peut facilement s'avérer catastrophique pour ceux qui prétendent dire qu'un fait relèverait d'un contrôle, en fait c'est celui qui le montre ou le dénonce qui est "contrôlé". *Ndt*]

15 www.deutschlandfunkkultur.de/allensbach-umfrage-zur-meinungsfreiheit-gibt-es-100.html

16 www.focus.de/digital/internet/google/welte-zu-google-koop-mit-spahn-ministerium-mechanismen-der-freien-information-ausser-kraft-gesetzt_id_12648364.html

17 www.freitag.de/autoren/der-freitag/vielfalt-in-gefahr

18 <https://correctiv.org/faktencheck/2022/07/01/gefanger-mit-hakenkreuz-tattoos-foto-stammt-nicht-aus-der-ukraine-sondern-von-2005-aus-belarus/>

19 <https://medienblog.org/hypothesen.org/9922>

20 www.bpb.de/kurz-knapp/lexika/recht-a-z/324385/zensur/

21 www.swp-berlin.org/en/publication/hybride-bedrohungen-vom-strategischen-kompass-zur-nationalen-sicherheitsstrategie

La pandémie servit ensuite pour le code de "stress-test", selon la commission de l'UE et devait être utilisée pour évaluer celui-ci et l'améliorer. En juin 2020, la vice-présidente de l'UE, Věra Jourová, déclara : «*La pandémie covid-19 n'est qu'un souvenir du gigantesque problème du manque d'informations, des désinformations et des fausses informations. [...] Le travail n'est pas encore fait. Tout au contraire. La crise nous a montré de nouveau que d'autres acteurs étatiques disposent aussi de puissantes machines de propagande. Je me souviens d'avoir été choquée au moment où je vis en Italie un sondage d'opinions qui montrait que les Italiens considéraient beaucoup plus la Chine comme une amie et l'Allemagne comme une ennemie. Il est grand temps d'améliorer cela et de ne pas tolérer que d'autres — comme la Chine — s'emparent de l'espace.*»²²

En juillet la présidente de l'UE, Ursula von der Leyen fit connaître que son administration «était en train de plancher sur les mesures» pour «lutter contre la désinformation au sujet du covid-19», et qu'à l'avenir de très nombreuses possibilités «devaient être procurées en vue de "maîtriser la désinformation"». ²³ Dans le cadre d'un "plan d'action pour la démocratie", il conviendrait d'abord d'évaluer l'expérience acquise avec les méthodes décrites ci-dessus pour obtenir la maîtrise du virus, puis de l'intégrer dans un «paquet législatif sur les services numériques». Le «code de conduite pour la lutte contre la désinformation» devrait être renforcé et intégré dans la nouvelle version du "Digital Service Act". Il devrait également servir de base à la mise en place d'une infrastructure permanente de surveillances, de contrôles et de modérations du paysage médiatique.

Une année plus tard, la commission de l'UE "mettait au courant" le *Bundesrat* de la RFA au sujet de ses réussites et autres planifications.²⁴ Elle a tout d'abord reconnu que «le programme de suivi a non seulement permis d'obtenir un aperçu détaillé des mesures prises pour lutter contre la désinformation autour de Covid-19 sur la base des obligations du code, mais a également soumis le code à un «test de résistance ("Stresstest)». Celui-ci a notamment permis de démontrer et d'évaluer l'efficacité des mesures visant à «accroître la visibilité des sources fiables» et à «éliminer les contenus contenant des informations fausses ou trompeuses susceptibles de causer des dommages physiques ou de compromettre²⁵ l'efficacité des mesures de santé publique».

Cependant, la Commission européenne a également relevé un certain nombre de lacunes. Le concept "information" est encore souvent défini de manière trop restrictive. L'important ne serait pas de savoir si l'on affirmât délibérément des choses fausses, mais de savoir que les désinformations peuvent «causer des dommages considérables au public si elles deviennent virales». Les données fournies par les consortiums numériques ne seraient pas non plus encore suffisamment «détaillées pour mesurer la dimension de la transposition des obligations ou bien de l'efficacité des mesures prises.» C'est pourquoi on ne peut guère être certains du fait que «les mesures notifiées soient réellement mises en œuvre dans tous les États membres ou, selon le cas, transposées dans toutes les langues de l'UE. En outre, il n'existe pas en-

core de "répertoire central de *fact-checking*", de sorte qu'à l'heure actuelle, des informations "vérifiées par des *fact-checkers* ["contrôleurs de faits", *ndt*]" et classées comme fausses peuvent réapparaître sur diverses plates-formes». Et la suppression des revenus publicitaires, bien qu'elle se soit révélée être une arme efficace, n'est pas encore suffisante pour priver les diffuseurs de "désinformations" de tout revenu.

À l'avenir tous les contrôleurs de faits devraient «collaborer avec l'Observatoire européen des médias numériques». Pour que les utilisateurs d'Internet ne puissent pas contourner *Google & Co* et se tourner vers d'autres moteurs de recherche, il faut viser une "large participation" des petits services. Afin de "démonétiser" complètement les sites *web* qui publient, intentionnellement ou non, des articles contenant des allégations mensongères, il faut désormais inclure les «services de paiement électronique, les plateformes de commerce numérique» et les «systèmes de *crowdfunding*/donation». En outre, la Commission européenne exige un accès complet aux "données à caractère personnel" des lecteurs de ces articles (c'est-à-dire, par exemple, les données personnelles de celui qui est en train de lire présentement cet article), pour en étudier le comportement et pouvoir développer des contre-mesures "adaptées."²⁶

Compétences renforcées des médias

Exactement une année plus tard, le 16 juin 2022, le «Code renforcé de comportement contre la désinformation» est voté et signé par *Google, Microsoft, Avaaz*, et de nombreux autres consortiums numériques.²⁷ Ce qui dans la version précédente n'était encore que vraiment général, c'est à présent concrètement désigné : Les plateformes médiatiques, les éditeurs et les agences de publicité, doivent prendre des mesures pour «éviter de diffuser des publicités à proximité de contenus de désinformation ou dans des lieux où des contenus de désinformation sont publiés de manière répétée», ainsi que pour «éloigner, bloquer ou autres restrictions de publicité sur les pages d'accueils et /ou les domaines», qui répandent «des désinformations nuisibles». ²⁸ Les signataires collaboreront en outre avec tous les «acteurs qui sont actifs dans la chaîne de création de valeur de la monétarisation *online*»²⁹, afin que la diffusion de désinformations ne rapportât «plus un seul Euro à personne»³⁰, comme le déclare le membre de la Commission européenne, Breton.

Mais avant tout, les signataires développent d'autres «mesures pour restreindre la diffusion d'informations nuisibles, fausses ou abusives (selon la prestation par exemple, interdire, déclasser ou ne pas recommander des informations nuisibles, fausses ou trompeuses, proportionnées à la gravité de l'impact et dans le respect de la liberté d'expression et d'information) et de les faire respecter ; ils prennent par ailleurs des mesures contre les sites *web* ou les acteurs qui enfreignent ces mesures de manière persistante»³¹

26 À l'endroit cité précédemment, p.8.

27 [https://digital-strategy-ec.europa.eu/de/policies/code-practice-disinformation\(deepl\)](https://digital-strategy-ec.europa.eu/de/policies/code-practice-disinformation(deepl))

28 À l'endroit cité précédemment, SLI 111.

29 À l'endroit cité précédemment, Mesure 3.1

30 www.bayern.de/gerlach-begruess-verschaeften-eu-verhaltenskodex-gegen-desinformation-im-netz-kommissar-Breton-sagt-unterstuetzung-fuer-startups-und-kmus-bei-eu-satellitenprogramm-zu/

31 <https://digital-strategy-ec.europa.eu/de/policies/code-practice-disinformation> Mesure 18.2, parenthèses dans l'original (traduction avec deepl)

22 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/it/speech_20_1000

23 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/it/de/ip_20_1352

24 www.bundesrat.de/SharedDocs/drucksachen/2021/0501-0600/554-21.pdf

25 À l'endroit cité précédemment, p.5.

Par dessus le marché, les consortiums numériques sont censés éduquer les utilisateurs «en les aidant à prendre des décisions qualifiées» et en leur «envoyant des signaux pour l'évaluation de confiance des contenus».³² "Compétences des médias" est à présent écrit en grand : «Les signataires concernés développeront des activités pour améliorer la compétence du média et le penser critique, encourager et/ou soutenir ou prolonger, par exemple, des campagnes de sensibilisation de l'opinion public dans l'ensemble de l'Union européenne aux problèmes de la désinformation : ainsi que sur les tactiques utilisées par les acteurs malintentionnés.» Mais la Commission européenne deviendra aussi compétente en regardant les consortiums numériques par dessus leurs épaule tandis qu'ils éduqueront le peuple : «Les signataires concernés feront des rapports sur leurs stratégies et mesures, par lesquelles ils s'assurent que les algorithmes qu'ils mettent à leur service pour la signalisation, la modération et la sanction des comportements et des contenus illicites restent fiables», et communiqueront «le nombre des éditions dont la conformité, ou selon le cas, la valeur d'évaluation de confiance, s'est améliorée.»³³

L'être humain est un risque systémique

L'Union européenne voudrait donc relever la valeur de noblesse morale de fiabilité de la presse avec l'aide des consortiums numériques. Un préalable pour cela, c'est bien entendu que *Google & Co.* sachent ce qui est "conforme" et connaissent eux-mêmes la "vérité" qu'éditeurs et lecteurs confondent avec un mensonge sans l'assistance du gouvernement. C'est pourquoi les signataires doivent conclure des associations avec des «organisation indépendantes de contrôle des faits» pour atteindre une vérification des faits «couvrant tous les états membres» et verser à ces organisations «une contribution financière appropriée pour leur travail de lutte contre la désinformation sur leurs services».³⁴ Cela veut dire que l'UE ne finance certes pas directement les contrôleurs de faits, mais elle force les consortiums numériques à le faire. George Soros, Bill Gates et Pierre Omidyar, qui font partie des plus importants donateurs d'argent, par exemple de "*Correctiv*" ou de "*Full Fact*"³⁵, devraient se réjouir de cette subvention étatique indirecte pour leurs projets d'encouragement "indépendants" jusqu'à présent.

Le «Code de conduite renforcé contre la désinformation», prévu dans le "Plan d'action pour la démocratie", est intégré dans un ensemble de lois adoptées en même temps, dont une nouvelle version du "*Digital Service Act*" et le "*Digital Market Act*", également révisé en profondeur. Le point fort c'est que la signature du code de conduite reste formellement volontaire. Mais la loi exige de *Google & Co.* qu'ils fassent exactement ce qui est prévu par le code de conduite. En d'autres termes, la signature du code de conduite est le moyen le plus pratique de se conformer aux dispositions du "*Digital Service Act*". Ceux qui ne le signent pas volontairement sont contraints de prendre des mesures équivalentes.

Mais procédons par ordre : dans l'article 26 du "*Digital Service Act*" qui englobe 324 pages il est tout d'abord généralement décrété : «Les fournisseurs de services en ligne à

grande échelle, identifient, analysent et évaluent soigneusement tous les risques systémiques liés à la conception, y compris les systèmes algorithmiques, au fonctionnement et à l'utilisation de leurs services dans l'Union».³⁶ En particulier, le contact des "destinataires" (c'est-à-dire des gens) avec la "désinformation" contagieuse est considéré comme un "risque systémique pour l'UE". Certes la cybercriminalité, les abus sur l'enfant et d'autres dangers doivent être mieux maîtrisés, mais le but principal est clair : «Le présent règlement harmonise pleinement les règles applicables aux services d'intermédiation dans le marché intérieur afin de garantir un environnement en ligne (*Online-Umfeld*) sûr, prévisible et fiable, en luttant contre la diffusion de contenus illicites en ligne (*Online-Inhalte*) et contre les risques que la diffusion de désinformation ou d'autres contenus peut faire courir à la société.»³⁷ Les consortiums doivent expressément se tourner sur la lutte contre les contenus illégaux et «se concentrer sur des informations qui, certes, ne sont guère illégales, mais contribuent dans ce décret aux risques systémiques désignés. Les fournisseurs devraient donc particulièrement prendre en compte la manière dont leurs services sont utilisés pour diffuser ou bien renforcer des contenus erronés ou trompeurs, y compris la désinformation.»³⁸

Le règlement oblige *Google & Co* non seulement à évaluer le "risque systémique" inhérent aux résultats de recherche, mais aussi à prendre des «mesures d'atténuation efficaces, adaptées aux risques systémiques spécifiques identifiés conformément à l'article 26».³⁹ Par "mesures efficaces", on entend notamment : «l'adaptation de la présentation, des caractéristiques ou du fonctionnement de leurs services», «l'adaptation de leurs systèmes algorithmiques, y compris leurs systèmes de recommandation», et les «mesures ciblées» visant à «limiter ou à adapter la présentation de publicités en rapport avec le service qu'ils offrent».⁴⁰ En cas d'infraction, la Commission européenne peut infliger à l'entreprise fautive «des amendes pouvant aller jusqu'à 6 % de son chiffre d'affaires annuel mondial total réalisé au cours de l'exercice précédent».⁴¹

Un virus cérébral d'un genre nouveau

Le point fort du "*Digital Service Act*" se concentre moins sur des mesures individuelles que sur la mise en place d'une infrastructure de recherche, de surveillance et de gestion de l'espace numérique en tant que telle. La Commission européenne désire apprendre. C'est pourquoi les entreprises du numérique doivent désormais divulguer leurs algorithmes, fournir toutes les données et collaborer de manière continue, sous la direction de la Commission européenne, au développement de méthodes les plus efficaces pour éliminer les "risques systémiques". Les données seront centralisées, tandis qu'un système hiérarchique de "coordinateurs" pour chaque État membre garantira l'application de la "vérité" sur l'ensemble du territoire.⁴² Ces coordinateurs nomment à leur tour

32 À l'endroit cité précédemment, obligation librement consentie.

33 À l'endroit cité précédemment, SLI 22.5.2.

34 À l'endroit cité précédemment, Mesures 30.1 et 30.2

35 <https://correctiv.org/en/finances/> ; et <https://www.theguardian.com/technology/2017/aug/08/fake-news-full-fact-software-immune-system-journalism-soros-omydyara>

36 www.europart.europa.eu/meetdocs/2014_2019/plmrep/COMMITTEES/IMCO/DV/2022/06-15/DSA_2020_0361COD_EN.pdf, Article 26 (traduit avec deepL)

37 À l'endroit cité précédemment, Préambule (9).

38 À l'endroit cité précédemment, Préambule (57).

39 À l'endroit cité précédemment, Préambule (27).

40 À l'endroit cité précédemment, p.59.

41 À l'endroit cité précédemment, p.59a.

42 Les fameux "coordinateurs" sont disséminés dans l'ensemble du texte de loi, mais ne sont spécifiés nulle part. Tout ce que l'on sait pour l'ins-

des "guides porteurs de pavillon" parmi les *leaders* de l'économie numérique, avec lesquels ils collaborent directement.⁴³ Ils décernent également le titre de "chercheurs certifiés" aux "tiers indépendants" qui doivent recevoir non seulement des données anonymisées, mais également celles personnelles des utilisateurs "en temps réel" de l'entreprise numérique "pour la détection, l'identification et la compréhension des risques système".⁴⁴

Mais ce n'est pas encore tout. En cas d'une "crise", par exemple, celle de la pandémie de la corona ou de la guerre en Ukraine, le "mécanisme de réaction de crise" s'engrène. Dans ce cas, la commission européenne peut intervenir directement et exiger aussitôt de la part des consortiums numériques d'avoir recours et d'utiliser les «mesures spécifiques, efficaces et proportionnées, prévues aux articles 27, paragraphe 1 ou 37, paragraphe 2, afin de prévenir, d'éliminer ou de limiter cette contribution au risque grave identifié.»⁴⁵ Ce qui est à considérer comme "crise" reste indéterminé : «Pour les buts de cet article une crise passe pour survenue lorsque des circonstances extraordinaires menacent la sécurité publique ou la santé publique dans l'Union ou une partie essentielle de celle-ci.»⁴⁶

Joseph Borell, représentant l'UE pour la politique extérieure et celle de sécurité, renvoie à la conception du monde qui se trouve derrière tout cela : «Il est réellement manifeste que la pandémie virale fut accompagnée d'une infodémie, d'une pandémie de la désinformation».⁴⁷ L'image que donne la science naturelle et que l'on se fait de cet événement viral est tout simplement transposée sur la vie sociale. Code et décrets d'application renvoient de manière réitérée à une propagation "virale" de "désinformation". La crise de la corona prouve soi-disant que les opinions se comportent à l'instar de virus et en retire la comparaison avec la pandémie. Ainsi de la même façon que les virus pénètrent l'organisme humain physique et le rendent malade, les idées fausses et les opinions font de même [en envahissant le mental, *ndt*]. Qui entre un jour en contact avec une "désinformation", porte dès lors un "virus cérébral" en soi et infectera d'autres gens avec. Conséquemment, le gouvernement ne doit pas seulement veiller à la "santé du peuple", mais aussi à la "vérité pour le peuple". De fausses opinions sont à combattre de la manière dont on combat un virus, pour préciser : en empêchant un premier contact et en isolant les infectés. C'est l'esprit de la nouvelle loi numérique.

On explore même déjà une "vaccination" contre la maladie mentale de la fausse opinion. Selon une étude commune des universités de Cambridge et de Yale, au contact d'une "dose affaiblie d'information fausse" on peut déclencher la formation d'anticorps chez celui qui la reçoit ce qui renforce l'immunité (psychique, s'entend) vis-à-vis d'une "infection à venir" par des *fake news* [ou "infix", en anglais dans le texte, *ndt*].⁴⁸

tant, c'est que les coordinateurs nationaux seront chargés de faire respecter le règlement par les petites plateformes, les sites web et les éditeurs et de sanctionner leurs infractions, tandis que la Commission européenne s'occupera des grands groupes mondiaux. Voir :https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/de/qanda_20-2348

43 voir la note 36, article 19.

44 À l'endroit cité précédemment, article 31.

45 À l'endroit cité précédemment, article 27a.

46 *Ebd.*

47 www.eeas.europa.eu/eeas/covid-19-disinformation-remarks-hervp-joseph-borrell-european-parliament-session-tackling-covid_en

48 <https://www.sonntagsblatt.de/artikel/medien/ein-impfstoff-gegen-die-fake-news-pandemie> {un vaccin contre la pandémie d'infix, *ndt*}

Sander van der Linden, qui dirige le projet au "*Social Decision-Making Lab*" est aussi le co-auteur d'une étude de l'OTAN⁴⁹, laquelle fut présentée en novembre 2021 : «*Émission spéciale sur l'influence de l'étranger sur tous les processus démocratiques de l'Union européenne*». L'étude se conclut par ces termes : «*Enfin, le but ultime de la vaccination psychologique est l'immunité de groupe : quel pourcentage d'une online-community doit être vacciné, à quel taux et pour combien de temps, afin d'atteindre une immunité suffisante ? [...] Des modèles informatiques utilisant les effets expérimentaux des mesures décrites ci-dessus sont en cours de développement pour simuler la désinformation. En effet, si suffisamment de personnes sont vaccinées et ont développé des anticorps psychologiques, il devient moins probable que des informations erronées soient diffusées*».⁵⁰

Il peut sembler qu'ici les notions "d'information" et "d'opinion" soient totalement embrouillées. De fait, la commission européenne, tente de les séparer strictement. À partir de sa vision à elle, une idée selon laquelle, par exemple, les vaccinations ne protègent pas contre une infection [ce qui est aussi un fait médicalement constaté pour le covid-19, puisqu'on a même une vaccination qui facilite (à la troisième dose, soit le second rappel) l'infection par la création "d'Anticorps facilitants" pendant 15 jours après l'injection du "vaccin".... *ndt*], n'est pas une "opinion", mais une "fausse information" et doit donc être écartée. Borrell met au point l'attitude de la commission européenne : «Des faits sont une chose et des opinions en sont une autre. Les opinions sont libres ; les faits sont des faits.»⁵¹ En conséquence de quoi seules des idées sont exprimées librement qui ne revendiquent pas de se référer à la réalité. La sphère de liberté est ainsi refoulée dans le domaine de l'existence subjective. Par contre, la réalité appartient donc à la science contrôlée par l'état et ses auxiliaires de la politique et de l'industrie numérique. C'est un tel "savoir de faits" libres de tout doute. C'est pourquoi il ne peut pas y avoir de liberté dans toutes les choses, sur lesquelles la science a quelque chose à dire.

À partir de cette même base, le reproche de censure est déplacé — finalement la "liberté d'opinion" n'est pas du tout touchée par le *Digital Service Act*. Je peux en outre déclarer : «La vaccination me fait peur», ou bien : « J'ai horreur de la guerre". Mais justement seulement pas ceci : «Les vaccinations contre la corona nuisent plus qu'elles sont utiles», ou bien encore : «Le gouvernement fédéral porte une responsabilité dans la guerre en Ukraine.» On peut donc répondre à la question du début : "Non, le *Digital Service Act* ne signifie pas la fin de la liberté d'opinion. Toutefois la disposition de la population, à supporter les mesures contre la corona est exactement toute aussi peu contingente que la large unité d'attitude vis-à-vis de la Russie. Dans les deux cas, la commission européenne est parvenue de manière saillante à combattre la menée hybride de la guerre des forces ennemies et à imposer la "vérité". Nous pouvons donc voir arriver vers nous la chaîne crise avec flegme.

Die Drei 4/2022.

(Traduction Daniel Kmiecik)

Johannes Mosmann est collaborateur de l'Institut pour la Dreigliederung sociale et gérant de la liber école interculturelle de Berlin et aussi auteur libre et indépendant.

49 <https://stratcomcoe.org/publications/inoculation-theory-and-misinformation/217>

50 [https://www.europarl.europa.eu/committees/de/disinformation-and-conspiracy-theories-v/product-details/20211111CHE09681\(deepL\)](https://www.europarl.europa.eu/committees/de/disinformation-and-conspiracy-theories-v/product-details/20211111CHE09681(deepL))

51 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/SPEECH_20_1036